



Trèbes.

N° 20/2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 011-211103973-20260327-20\_2026-DE

FOLIO 48

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT MARS**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. GALY. SENTENAC. Adjoint.  
MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. LAFON. DE PRADO. NICOLAÏ. BEAUREPAIRE.  
DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS. QUESNEL. GRAVES.  
CASTANS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME LAROCHE  
MME SAINT-ANDRÉ  
MME PEIX  
MME MITAIS  
M. AZAÏS

PROCURATIONS :

MME LAROCHE à MME MEDVES  
MME SAINT-ANDRÉ à MME NICOLAÏ  
MME PEIX à MME BILLECI  
MME MITAIS à M. le Maire  
M. AZAÏS à M. SANCHEZ.

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance.

### **OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2026**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1 ;

**VU** le rapport présenté par Monsieur le Maire, relatif aux orientations budgétaires pour 2026, ci-après reproduit :

### **PRÉAMBULE**

---



La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (art. L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important pour celle des administrés. Il est vecteur de transparence budgétaire vis-à-vis de la population.

Ce débat permet au Conseil municipal d'être informé de l'évolution de la situation financière de la commune, de mettre en lumière certains éléments du passé et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales exige la présentation du présent rapport avant la tenue d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le conseil municipal sera donc amené, par le biais d'un vote, non pas à approuver le contenu du rapport, mais simplement à prendre acte de la tenue du débat. Les échanges et les éventuelles oppositions seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.

**BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026-2029**

**LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**  
 Une augmentation sous contrôle

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET CAPITAL DE L'ANNUITE	REALISATION	PREVISIONS			
	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses de personnel	3 747 000 €	3 925 000 €	3 985 000 €	4 065 000 €	4 105 000 €
Charges à caractère général	1 948 000 €	1 924 000 €	1 954 000 €	1 984 000 €	2 014 000 €
Subvention (CCAS, SDIS, associations)	776 000 €	756 000 €	746 000 €	760 000 €	770 000 €
Autres dépenses	211 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Capital de l'annuité	737 000 €	751 000 €	725 000 €	697 000 €	487 000 €
Intérêts de l'annuité	139 000 €	163 000 €	152 000 €	142 000 €	146 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 558 000 €</b>	<b>7 719 000 €</b>	<b>7 762 000 €</b>	<b>7 848 000 €</b>	<b>7 722 000 €</b>

Quatre éléments provoqueront une hausse importante des dépenses de personnel dès 2026 :

- le recrutement d'un nouvel agent de police municipale, pour porter l'effectif à huit personnes (sept agents de police et un agent administratif) ;
- la hausse des cotisations CNRACL depuis 2025, responsable d'une augmentation cumulée de 50 000 € environ chaque année, jusqu'en 2028 inclus ;

- la rémunération des heures effectuées début 2026 par les agents recenseurs et par les agents mobilisés pour tenir les bureaux de vote ;
- le glissement vieillesse-technicité, lié à la carrière des agents, responsable d'une hausse mécanique de 30 à 40 000 € chaque année.

Cette augmentation ralentira à partir de l'exercice 2029, si la hausse des cotisations CNRACL cesse effectivement.

En ce qui concerne les charges à caractère général, elles seront globalement en baisse, malgré une prévision à la hausse du coût des énergies. Cette baisse globale résultera principalement de la fin du transport scolaire entre le nord et le sud de Trèbes, depuis l'ouverture du groupe scolaire de l'Aiguille.

La subvention au CCAS connaîtra une baisse jusqu'en 2027, pour tenir compte du départ à la retraite, en début d'année 2026, d'un cadre administratif rémunéré par le CCAS et qui ne sera pas remplacé, grâce à une réorganisation du travail en mairie. La subvention de la ville pourra donc se réduire, avant de remonter les années suivantes pour tenir compte de la nécessité de suivre l'inflation et de soutenir l'établissement dans son action sociale.

Enfin, côté dette, le remboursement du capital de l'annuité sera en hausse en 2026, pour tenir compte du nouvel emprunt contracté auprès de la Banque des Territoires, pour financer la nouvelle école. L'annuité baissera ensuite significativement en 2028, puis surtout en 2029, en raison de la fin simultanée de plusieurs prêts au 31 décembre 2028.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**  
Une baisse résultant d'un désengagement de l'État sur  
des compensations d'exonérations fiscales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISATION	PREVISIONS			
	2025	2026	2027	2028	2029
Impôts locaux (TFB, TFNB, THRS)	3 056 500 €	3 116 000 €	3 179 000 €	3 243 000 €	3 308 000 €
Compensations exonérations État	1 123 000 €	958 000 €	958 000 €	958 000 €	958 000 €
Autres impôts (mutations, pylones, elec)	339 500 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Attributions de compensation	1 939 000 €	1 960 000 €	1 985 000 €	2 005 000 €	2 025 000 €
Dotations (DGF, FPIC et autres)	1 667 000 €	1 654 000 €	1 654 000 €	1 654 000 €	1 654 000 €
Produits domaniaux	98 000 €	98 000 €	98 000 €	98 000 €	98 000 €
Autres produits	645 000 €	58 000 €	58 000 €	58 000 €	58 000 €
Ventes d'immeubles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 868 000 €</b>	<b>8 144 000 €</b>	<b>8 232 000 €</b>	<b>8 316 000 €</b>	<b>8 401 000 €</b>

L'analyse du tableau ci-dessus doit tenir compte, en 2025, de recettes exceptionnelles au titre des « autres produits », avec notamment 450 000 € issus de la vente des modules scolaires à Carcassonne Agglo, ou encore 60 000 € d'atténuations de charges, au titre des contrats aidés, qui ne seront plus perçus à compter de 2026.

Même sans tenir compte du non-renouvellement de ces recettes exceptionnelles, les recettes de 2026 vont être en baisse significative, en raison de la minoration de la compensation, par l'État, des exonérations d'impôts locaux consenties aux établissements industriels. L'État, qui avait décidé de ces exonérations, les compensait jusqu'alors pour éviter que les collectivités ne soient pénalisées. Cette compensation, qui s'effectuait jusqu'alors en totalité, ne sera plus assurée qu'à hauteur de 81 %, ce qui réduira considérablement les recettes de la commune.

Les autres recettes seront prévues comme à l'accoutumée : pas de hausse des taux d'imposition, mais accroissement des ressources fiscales grâce à un élargissement de l'assiette de l'ordre de 2 % par an ; des « autres impôts » (taxe sur l'électricité, sur les pylônes, droits de mutation) prévus à 12% de moins que le produit 2025, par sécurité ; une attribution de compensation en légère hausse, pour tenir compte du suivi des bases dans le cadre du pacte financier et fiscal, qui pourrait être prorogé ; stabilité des produits domaniaux et des autres produits ; dotations en légère baisse à partir de 2026, pour tenir compte d'ajustements sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales. D'éventuelles ventes d'immeubles survenant en cours de mandat permettront d'accroître ponctuellement les recettes de fonctionnement, mais elles n'ont pour l'heure pas été intégrées dans la prospective.

La différence entre les dépenses et les recettes attendues aboutit aux prévisions suivantes en matière de capacité d'autofinancement nette, suffisantes pour amorcer la politique d'investissement de la commune.

CAF NETTE MOBILISABLE	REALISATION	PREVISIONS			
	2025	2026	2027	2028	2029
	1 310 000 €	425 000 €	470 000 €	468 000 €	679 000 €

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La recherche d'un équilibre entre différentes ressources

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISATION	PREVISIONS			
	2025	2026	2027	2028	2029
CAF nette mobilisable	1 310 000 €	425 000 €	470 000 €	468 000 €	679 000 €
Réapprovisionnement trésorerie au 31/12/2025		-68 750 €	-68 750 €	-68 750 €	-68 750 €
Subventions	10 149 000 €	3 945 000 €	182 000 €	289 000 €	0 €
FCTVA	1 424 000 €	294 000 €	466 000 €	479 000 €	279 000 €
Taxe d'aménagement	26 400 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Emprunt	1 518 000 €	300 000 €	300 000 €	600 000 €	600 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 427 400 €</b>	<b>4 925 250 €</b>	<b>1 379 250 €</b>	<b>1 797 250 €</b>	<b>1 519 250 €</b>

L'autofinancement évoqué ci-dessus pourra se conjuguer avec des subventions toujours significatives et un emprunt maîtrisé, pour permettre à la ville de mener une politique d'investissement raisonnablement ambitieuse.

Le niveau exceptionnel des subventions attendues pour 2026 tient à deux grandes opérations : d'une part, la poursuite des rachats dans le cadre du fonds Barnier, qui permettra à la commune de toucher 620 000 € pour racheter les terrains et indemniser leur démolition ; d'autre part, le « reste à percevoir » des subventions attribuées pour la reconstruction du groupe scolaire, avec un reliquat de plus de 2,6 millions d'euros devant encore être encaissé. Le reste des subventions attendues se partage entre celles pour le boulevard du Minervoises, celles pour les études sur le centre ancien et sur la résidence Monséjour, et celles pour le réaménagement de la place du Souvenir Français.

Au-delà des subventions, la ville pourra également compter sur sa bonne santé financière pour continuer à emprunter, avec des prêts qui ne dépasseront pas, années après années, le montant du capital remboursé. L'objectif, au cours du prochain mandat, est de maintenir l'encours de la dette à 6 millions d'euros, voire de le ramener à 5 millions pour le faire strictement correspondre aux normes de la strate.

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Des dépenses réelles d'investissement de près  
de 10 millions d'euros sur les quatre années à venir

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS				
	2025	2026	2027	2028	2029
Reconstruction groupe scolaire	6 623 000 €	586 000 €	0 €	0 €	0 €
Boulevard du Minervoises (T1 et T2)	693 000 €	798 000 €	728 000 €	1 118 000 €	0 €
Cadre de vie et centre ancien (places, Maison des Gardes)	258 800 €	572 600 €	0 €	0 €	0 €
Abords de l'EHPAD	422 100 €	247 000 €	0 €	0 €	0 €
Réhabilitation voirie et éclairage	268 200 €	440 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Acquisitions immobilières (EPF et Fonds Barnier)	6 533 000 €	999 600 €	0 €	0 €	0 €
Isolation thermique école élémentaire Florales	293 000 €	27 000 €	0 €	0 €	0 €
Entretien bâtiments, réseaux et espaces verts	126 500 €	52 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Véhicules, mobilier et matériel	181 000 €	196 000 €	139 000 €	139 000 €	139 000 €
Etudes et révision PLU	29 200 €	36 800 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement subvention piscine	0 €	240 000 €	0 €	0 €	0 €
Investissements non fléchés			660 000 €	660 000 €	1 345 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 427 800 €</b>	<b>4 195 000 €</b>	<b>1 693 000 €</b>	<b>2 083 000 €</b>	<b>1 650 000 €</b>

